



Genève, le 12 février 2025

Le Conseil d'Etat

368-2025

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Madame Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale
Inselgasse 1
3003 Berne

Concerne : consultation sur réponse à la consultation sur les amendements du Règlement sanitaire international (2005)

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 13 novembre 2024 concernant l'objet cité sous rubrique et vous en remercie.

En réponse et dans l'ensemble, notre Conseil vous informe qu'il approuve les amendements sans réserve.

Notre Conseil salue la prise en compte, à l'échelle internationale, des parties prenantes et des communautés concernées dans la préparation et l'action face aux risques pour la santé publique, ainsi que l'anticipation de la gestion de la désinformation et de la mésinformation.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :

Nathalie Fontanet